



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Cheques-service

Question écrite n° 39281

### Texte de la question

Le 12 octobre dernier, monsieur le Premier ministre avait annoncé, dans le cadre du plan PME artisanat, la possibilité d'utiliser les chèques emploi service pour des recrutements dans ce secteur d'activité. Cette annonce du chef du Gouvernement avait suscité de nombreux espoirs aussi bien pour les commerçants et artisans concernés qu'aupres du personnel potentiel qui aurait pu être ainsi recruté pour quelques heures de travail régulières. Aujourd'hui, aucune information nouvelle n'est venue confirmer cette annonce du Premier ministre. M. Alain Marleix demande donc à M. le ministre du travail et des affaires sociales si les négociations avec les partenaires sociaux pour la mise en place de cette mesure sont terminées et dans quel délai elle pourra être mise en application.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire rappelle que le Premier ministre a annoncé, en octobre dernier, lors de la présentation du plan PME, une réflexion sur la mise en œuvre éventuelle d'un « chèque premier salarié », afin de développer l'emploi en simplifiant les procédures administratives qui incombent aux chefs d'entreprise lors de leur première embauche. Les réflexions engagées par un groupe de travail inter-administratif révèlent que le dispositif actuel, celui du chèque emploi service, répondait aux attentes du secteur des commerçants et artisans, en veillant toutefois à quelques ajustements. Ainsi, un plan de simplification des formalités administratives est actuellement expérimenté et, d'ici la fin de l'année, tous les enseignements en seront tirés afin de procéder à une meilleure adaptation du dispositif.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marleix Alain](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39281

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** travail et affaires sociales

**Ministère attributaire :** travail et affaires sociales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 mai 1996, page 2837

**Réponse publiée le :** 29 juillet 1996, page 4191